



## **DESTINATAIRES**

M. le commandant de la BA 116

M. le Sous-Préfet de Lure

M. le président du Conseil général

M. le commandant de groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Saône

M. le délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la défense

M. le commandant de la région aérienne Nord

M. le délégué militaire départemental adjoint

M. le maire de Luxeuil-les-Bains

M. le maire de La Chapelle-les-Luxeuil

M. le maire de Baudoncourt

M. le maire de Sainte-Marie en Chaux

M. le maire de Breuches-les-Luxeuil

M. le maire de Saint-Sauveur

M. le maire d'Ailloncourt

M. le maire de Brotte les Luxeuil

M. le maire de Ehuns

M. le maire d'Ormoiche

M. le maire de Villers-les-Luxeuil

Mme la directrice des affaires sanitaires et sociales

M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt

M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours

M. le directeur régional de l'environnement

M. le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement

M. le président de la chambre de commerce et d'industrie de la Haute-Saône

M. le président de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Saône

M. le président de la chambre d'agriculture de la Haute-Saône

M. le président de la fédération Haute-Saône Nature Environnement



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAÔNE

DIRECTION DES SERVICES DU CABINET  
SERVICE INTERMINISTÉRIEL  
DE DÉFENSE ET DE PROTECTION CIVILE

Vesoul, le 11 DEC. 2007

REFERENCE : MLH/MLH  
CR de la CI BA116 du 8 11 07  
AFF. SUIVIE PAR : LE HONG Monique  
N° TEL : 03.84.77.70.31  
MEL : monique.le-hong@haute-saone.pref.gouv.fr

## **Compte rendu de la commission d'information auprès du site d'exploitation des installations nucléaires de la base aérienne 116 du 8 novembre 2007**

La commission d'information auprès du site d'exploitation des installations nucléaires de la base aérienne 116 de Luxeuil-St-Sauveur s'est réunie le 8 novembre 2007, à la base aérienne, sous la présidence de Monsieur Francis LAMY, préfet de la Haute-Saône.

### **Étaient présents :**

M. le colonel Richard REBOUL, commandant de la BA 116  
M. Jean-Yves LE MERRER, sous-préfet de l'arrondissement de LURE  
M. Christophe JEAN, préfecture - directeur des services du cabinet  
M. Hervé CHERIN, représentant le délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la défense (DSND)  
M. le lieutenant-colonel Pierre GAZAN, commandant de groupement de gendarmerie départementale de Haute-Saône  
M. le lieutenant -colonel Roland de BRETTEVILLE, EMO/AIR  
M. le lieutenant-colonel Jean-Marc HIPPOLYTE, délégué militaire départemental adjoint  
M. le commandant Pascal POME, BA 116  
M. le commandant Franck BEL, service départemental d'incendie et de secours  
M. le commandant Denis LAPREVOTE, service départemental d'incendie et de secours  
M. le capitaine Matthieu FAURE, service départemental d'incendie et de secours  
M. le capitaine Vincent DAMERVAL, compagnie de gendarmerie de LURE  
M. le lieutenant François DELPIERRE, BA 116  
M. le lieutenant Pierre COUILLOT, BA 116  
M. le Major Claude GRAVIER, BA 116  
M. Bernard UMBER, direction départementale des affaires sanitaires et sociales  
M. Jean-Marie PATE, direction départementale de l'agriculture et de la forêt  
M. Jean-Louis GUERRIERO, conseil général - direction des services techniques et des transports  
Mme Martine PINELLI, adjointe au maire de LUXEUIL-LES-BAINS  
M. Olivier KALIS, maire de BREUCHES  
Mme Christiane BEY, adjointe au maire de SAINT-SAUVEUR

M. Henri GIROD, maire de la CHAPELLE-LES-LUXEUIL  
M. Pierre MARCHAL, mairie de VILLERS-LES-LUXEUIL  
M. Joseph FRANC, maire de BROTTÉ-LES-LUXEUIL  
M. Jean MENNOUVRIER, chambre de métiers et de l'artisanat de Haute-Saône  
M. Jean-Marie EUVRARD, chambre de commerce et d'industrie de Haute-Saône  
M. Bernard MAIRE, chambre d'agriculture de Haute-Saône  
M. Gustave GAUQUELIN, préfecture - stagiaire ENA  
M. Michel COUTROT, préfecture - service interministériel de défense et de protection civile  
Mme Sabine RACINE, préfecture - bureau du cabinet  
Mme Monique LE HONG, préfecture - service interministériel de défense et de protection civile.

**Etait excusé :**

M. le président de la fédération Haute-Saône Nature Environnement

**1 . Propos introductif de Monsieur le Préfet**

Monsieur le Préfet rappelle l'historique et le rôle de la commission d'information de la BA 116. Cette instance a été créée en 2003, elle se réunit une fois par an et a pour vocation de répondre à toutes les questions relatives à l'impact des activités nucléaires de la base sur la santé et sur l'environnement. Dans cet objectif, une plaquette d'informations présentant les risques inhérents aux activités de la base a été diffusée à l'ensemble de la population des 11 communes concernées par le plan particulier d'intervention (PPI) de la base au cours de l'année 2007 et notamment dans la perspective de l'exercice AIRNUC qui se déroulera les 4 et 5 décembre 2007 sur la BA 116.

En effet, Monsieur le préfet précise que cette séance a pour objectif la présentation de cet exercice co-piloté par la délégation à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la défense (DSND) et l'Etat Major des Armées, division Forces Nucléaires (EMA/FN). La DSND est une autorité de contrôle indépendante qui vérifie la pertinence et le respect des mesures de sécurité prises sur la base aérienne de Luxeuil.

L'exercice AIRNUC, d'ampleur nationale, correspond aux orientations de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 qui impose désormais de bâtir une véritable politique d'exercices variés et réalistes impliquant non seulement les autorités publiques et les services de secours mais aussi la population.

Cet exercice organisé en grandeur réelle répond donc à la philosophie de cette loi. La météo réelle sera prise en compte, la commune de Breuches participera activement à cet exercice dans la mesure où une importante fraction de la population appliquera réellement les consignes de mises à l'abri et à l'écoute.

**2 . Intervention du commandant de la BA 116**

Le Colonel REBOUL présente l'historique de la base qui est devenue en 1966 une base à vocation nucléaire et emploie actuellement près de 1800 personnes. Elle a pour mission d'assurer la sécurité quotidienne des Français par la dissuasion nucléaire et de maintenir 24h/24 le soutien, la tenue de la posture nucléaire des forces aériennes stratégiques (FAS) et leur montée en puissance par un entraînement au quotidien.

L'activité liée à la dissuasion nucléaire résulte du stationnement de deux escadrons de chasse "Dauphiné" et "Lafayette", équipés de Mirage 2000 N appartenant aux FAS et de l'existence d'un dépôt atelier de munitions spéciales (DAMS).

L'architecture des armes nucléaires de la base exclut, même dans des conditions les plus extrêmes, tout risque d'explosion nucléaire. En outre, la base qui assure les fonctions de stockage et de mise en œuvre de missiles stratégiques ne produit dans ce cadre aucun rejet dans l'environnement. En cas d'accident, hautement improbable, seul un risque de dispersion, dans un périmètre limité, de particules radioactives susceptibles de provoquer une contamination des sols ou des individus les ayant respirés ou absorbés, subsiste.

En raison de la présence de ces armes, la priorité absolue de la base est d'assurer la sûreté de la population et des installations.

### **3 . Intervention de l'officier de sécurité nucléaire**

L'officier de sécurité nucléaire présente le couple "Mirage 2000N et missile air-sol moyenne portée (ASMP)". Le missile ASMP est composé d'une tête nucléaire contenant du plutonium et d'un vecteur contenant du kérosène et de la poudre.

Sont abordés, ensuite, successivement la sécurité nucléaire, la prévention et l'intervention dans l'enceinte de la base.

#### **La sécurité nucléaire**

L'officier de sécurité nucléaire définit la sécurité nucléaire comme étant un ensemble de mesures destinées à assurer la protection des personnes et des biens contre les dangers, les nuisances ou les gênes susceptibles d'être provoqués par les installations nucléaires ou lors de transports de matières nucléaires. Elle se décline à travers 5 volets : la sûreté nucléaire, la protection et le contrôle des matières nucléaires, la conduite à tenir en cas d'accident, la protection de l'environnement et la protection radiologique des personnes.

#### **La prévention**

Il s'agit de diminuer le risque d'occurrence d'un accident de sécurité nucléaire. Elle se concrétise par des sûretés d'ordre technologiques et humaines (personnels qualifiés spécialisés et non spécialisés).

Les mesures de prévention s'appliquent notamment dans les zones de mise en œuvre (zone d'alerte n°1 et dépôt atelier de munitions spéciales) et dans la coordination des opérations.

#### **L'intervention**

L'intervention est consécutive à deux sortes de risques :

- Incendie d'une arme nucléaire accompagné ou non d'une dispersion de matière radioactive entraînant un épandage de plutonium sous forme de poussières.
- Explosion pyrotechnique de l'élément d'arme contenant l'explosif entraînant une dispersion de débris de plutonium dans un rayon de 500 mètres maximum.

L'intervention est déclenchée dès lors que des personnes ont été exposées à une matière radioactive. Si cette exposition est :

- Externe aux personnes situées à une certaine distance du lieu de l'accident : le risque radiologique est nul.
- Externe aux personnes mais présente sur les vêtements ou le corps en général : le risque radiologique est très faible.
- Interne aux personnes (inhalation ou ingestion de matières radio actives) : les conséquences sont importantes mais les mesures de protection sont faciles à appliquer pour les éviter.

### **Organisation de l'intervention des moyens militaires**

Elle se décompose en 3 phases :

#### - Phase réflexe

Actions à mettre en œuvre dans les secondes et les heures qui suivent l'accident :

- Diffusion de l'alarme
- Stabilisation de la situation
- Secours au personnel
- Mise à l'abri du matériel

#### - Phase d'analyse et de conduite

Actions à mettre en œuvre dans la journée :

- Organisation du commandement
- Protection radiologique et médicale
- Délimitation de la zone contaminée

Actions à mettre en œuvre dans la journée et les jours suivants :

- Présentation de la situation aux représentants civils
- Diffusion de l'information
- Soutien logistique de l'intervention

#### - Phase de restauration du site

Mise en œuvre au cours des semaines qui suivent l'accident, elle a pour but la remise en l'état d'origine de la zone affectée.

### **Chronologie du déroulement des opérations en cas d'accident**

0h00 : agression, incident ou accident

0h01 : sirène PPI de la base

0h01 : connaissance du gabarit

0h10 : bouclage sur 100 m

0h15 : information des autorités (préfecture, autorité militaire territoriale (AMT), DSND...)

0h15 : situation maîtrisée et définie  
0h20 : cellule info- public opérationnelle  
0h30 : prise en charge des blessés militaires  
0h45 : bouclage des 500 m et gabarit interne effectif  
1h00 : centres de décontamination sommaire activés (CDS)  
1h30 : bouclage du gabarit externe par la brigade de gendarmerie aérienne  
2h00 : recensement effectué  
2h00 : zone de transfert active  
2h30 : évacuation du gabarit vers les CDS  
3h00 - 6h00 : arrivées AMT, conseiller technique en intervention nucléaire (CTIN)  
6h00 et plus : commissariat à l'énergie atomique (CEA), service de protection radiologique des armées (SPRA), moyens prévus dans le plan d'opérations pour l'intervention sur un accident ou incident de sécurité nucléaire (LUCIFER)...

#### **4 . Intervention du représentant du DSND**

Sont abordés, successivement, les objectifs généraux, la présentation et les conventions d'exercice, la communication et le calendrier des débriefings.

##### **Objectifs généraux de l'exercice**

- Tester le dispositif prévu en cas de crise au niveau des pouvoirs publics, de l'exploitant et aux niveaux local et national.
- Tester leurs capacités à gérer simultanément les aspects techniques de la crise et la communication.
- Tester les dispositions prévues par le PPI.
- Tester la convention d'information entre la préfecture de la Haute-Saône et la BA116.

##### **Présentation et conventions de l'exercice**

L'exercice se déroulera les 4 et 5 décembre 2007. Il aura pour thème un accident concernant une ou plusieurs armes de type ASMP et sera à dominante sécurité civile (participation active de la population de la commune riveraine de Breuches).

Le PUI et le PPI du site seront mis en œuvre.

C'est le premier exercice de ce type autour d'une base aérienne et d'un site défense avec déclenchement du PPI en mode réflexe.

C'est le deuxième exercice national autour d'un site défense faisant intervenir la population.

Le PPI sera déclenché fictivement dans toute la zone d'urgence. Le volet sécurité civile sera mis en œuvre sur la commune de Breuches avec une mise à l'abri et à l'écoute d'environ 2 heures (9h00 à 11h00).

Le questionnaire élaboré au niveau national de recensement des personnes sera évalué à cette occasion et sera distribué aux personnes mises à l'abri afin d'assurer leur suivi sanitaire (identité, situation et comportement au moment de l'accident...).

La participation des pouvoirs publics locaux est limitée à la première journée.

La météo de l'exercice sera réelle : le périmètre choisi pour la mise à l'abri n'est pas nécessairement dans la zone des rejets.

L'utilisation des téléphones portables est interdite pour les acteurs.

Sur demande du préfet, l'intervention des cellules mobiles d'intervention radiologique (CMIR) et des équipes mobiles de l'institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), du commissariat à l'énergie atomique (CEA)... est prévue pour vérifier, par des mesures sur le terrain, la localisation et l'étendue de la zone contaminée.

### **Communication**

#### **Dans l'exercice :**

- la pression médiatique sera simulée uniquement au niveau national.

#### **Sur l'exercice :**

- une réunion info/échanges aura lieu, ce jour même, sur la commune de Breuches,
- deux groupes de visites seront organisés sur les différents lieux d'intérêt le jour de l'exercice (secteur civil le matin, BA l'après-midi) un au profit des médias et un autre au profit des élus et des membres de la commission d'information.

#### **Projet du programme communication sur l'exercice :**

- 8h15 : présentation de l'exercice et briefing sur le déroulement de la journée.
- Entre 9h00 et 11h00 : déclenchement de l'alerte, visites sur la zone de la mise à l'abri (en particulier école, bouclage...).
- 11h30 : conférence de presse conjointe du préfet et du général commandant la Région Aérienne Nord.
- Déjeuner.
- 13h30 : projection du film "DENUX".
- 14h00 : visite du centre de décontamination sommaire (CDS) et cellule mesures de radioactivité.
- 15h00 : départ en bus pour la BA 116, visite au poste de commandement avancé (PCA), au centre de traitement et de décontamination sommaire (CTDS), au poste d'accueil des blessés radio contaminés (PABRC) et au poste de coordination de sûreté nucléaire (PCSN).
- 16h45 : fin.

### **Débriefings**

#### **Débriefing à chaud :**

- en préfecture : le 4 décembre au soir.
- sur la BA 116 : le 5 décembre au soir.

#### **Débriefing général à Paris :**

- 1 mois après l'exercice.

## **5 . Intervention du chef du service interministériel de défense et de protection civile**

M. Coutrot présente la chronologie du déroulement des actions telles qu'elles seraient mises en place après l'alerte, d'une part, dans le cadre du PPI et, d'autre part, dans le cadre de l'exercice.

### **Dans le cadre du PPI**

#### **1. Le déclenchement de la sirène de la base entraîne la mise en action des pouvoirs publics**

- Bouclage de la zone de danger des 500 m, à partir du point zéro, par la brigade de gendarmerie aérienne (BGA).
- Bouclage de la zone des 2 km par la gendarmerie départementale.

#### **2. Selon le sens du vent**

- La BA 116 :
  - définit la position du cône,
  - donne l'ordre à la BGA de bloquer les accès à la zone définie par le cône,
  - envoie les moyens mobiles d'alerte dans les limites du cône pour demander à la population de se mettre à l'abri et à l'écoute de la radio locale (France Bleu Besançon 101.4 MHz).

#### **3. Mesures de la radioactivité**

- Les mesures de la radioactivité seront effectuées dans l'ensemble de la zone des 2 km.
- A l'issue de ces mesures, qui pourront prendre entre 4 et 8h voire plus, la mise à l'abri de la population pourra être levée.
- La gendarmerie départementale qui boucle la zone des 2 km pourra lever ce bouclage pour aller relever la BGA autour du cône.

### **Dans le cadre de l'exercice**

#### **1. Déclenchement de la sirène de la BA 116**

- Mise à l'abri et à l'écoute de l'école de Breuches, des employés de l'entreprise Bazin, des seniors et de tous les habitants qui le souhaiteraient.

#### **2. Selon le sens du vent réel**

- La BA 116 :
  - définit la position du cône,
  - donne l'ordre à la BGA de se placer sur les axes bordant le cône pour bloquer fictivement la circulation.

➤ La gendarmerie départementale :

- bloque fictivement les accès à la zone des 2 km,
- bloque jusqu'à 11h les 4 routes principales d'accès à la commune de Breuches en invitant les véhicules voulant pénétrer dans la commune à différer autant que possible leur visite ou à emprunter un itinéraire de déviation.

Pour les habitants, le maire les aura préalablement sensibilisés en leur indiquant de venir chercher, pour ceux qui doivent réellement sortir de la commune, un laissez passer qu'ils présenteront aux forces de l'ordre.

Une fiche explicative sur l'exercice sera remise à chaque automobiliste lors de son passage aux postes de blocage.

➤ Le SDIS effectuera une mesure de radioactivité devant l'usine BAZIN durant la période de mise à l'abri.

3. Fin de mise à l'abri et à l'écoute de la population de Breuches (à 11h)

➤ La gendarmerie départementale :

- lorsque la levée du blocage de la zone des 2 km sera décidée, elle effectuera le mouvement destiné à relever la BGA autour du cône sans maintenir le dispositif une fois celui-ci mis en place.

4. Détermination de la zone réellement polluée : délimitations plus précises du cône posé préalablement dans la phase réflexe.

L'information de la population sera régulière au cours de l'exercice : des messages d'informations sur la situation et son évolution seront diffusés toutes les 30 minutes.

Le volet relatif à la mise à l'abri de la population concernera, au total, près de 1 200 personnes.

Monsieur le Préfet remercie le commandant de la BA 116 pour la qualité de l'accueil qui leur a été réservé ainsi que les participants à cet exercice et notamment le maire de BREUCHES pour l'implication active de sa commune.

Le préfet,  
Francis LAMY

